

Avis du Conseil des Montréalaises

› **LES FEMMES** et le logement
à **MONTREAL**

Document déposé au conseil municipal
de la Ville de Montréal

Décembre 2006
Montréal

COORDINATION, RECHERCHE ET RÉDACTION

› Guylaine Poirier

COMITÉ DE TRAVAIL DU CONSEIL

› Nicole Boily, Marie-Iris Légaré, Rosa Pires, Charlotte Thibault

COMITÉ CONSULTATIF

› Hélène Bohémier, Édith Cyr, Claudette Demers-Godley, Suzanne LaFerrière

RÉVISION, GRAPHISME ET ILLUSTRATION

› Louise-Andrée Lauzière

PAGE COUVERTURE

› Rouleau · Paquin design communication

© Conseil des Montréalaises, 2006

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2006

Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 2-7647-0652-9

Document adopté par le Conseil des Montréalaises lors de l'assemblée tenue le 14 novembre 2006.

CONSEIL DES MONTRÉALAISES

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone › › 514 872-9074

Télécopieur › 514 868-5810

conseildesmontrealaises@ville.montreal.qc.ca

www.ville.montreal.qc.ca/conseildesmontrealaises

> TABLE des MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. PRÉSENTATION DU CONSEIL DES MONTRÉALAISES.	3
2. POURQUOI UNE ÉTUDE ET UN AVIS SUR LE LOGEMENT?	5
3. RÉSUMÉ DE L'ÉTUDE <i>LES FEMMES ET LE LOGEMENT À MONTRÉAL : PORTRAIT DE LA SITUATION</i>	7
4. UN ENJEU MAJEUR : AMÉLIORER L'ACCÈS DES FEMMES AU LOGEMENT	11
4.1 Quelques données	11
4.2 Une priorité : augmenter l'offre de logements sociaux et communautaires	12
4.3 Habiter Montréal : une stratégie à maximiser.	14
5. UN ENJEU TRANSVERSAL : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS	17
6. AMÉLIORER LES CONDITIONS DE LOGEMENT	19
6.1 Dans les logements sociaux et communautaires	19
Qualité de la construction.	19
Soutien à la rénovation et à l'entretien	19
6.2 Sur le marché privé	20
Soutien à la rénovation et à l'entretien	20
Application du Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements	20
7. AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DES LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES	23
7.1 Soutien communautaire dans les OBNL d'habitation.	23
7.2 Développement communautaire dans les HLM	24
8. UN OUTIL PERTINENT : LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS	25
CONCLUSION.	27
ANNEXES	29
ANNEXE 1 : Liste des membres du Conseil des Montréalaises.	31
ANNEXE 2 : Les programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec.	33
ANNEXE 3 : Charte montréalaise des droits et responsabilités	35
APPENDICE : Sommaire des recommandations.	37
BIBLIOGRAPHIE	41

> INTRODUCTION

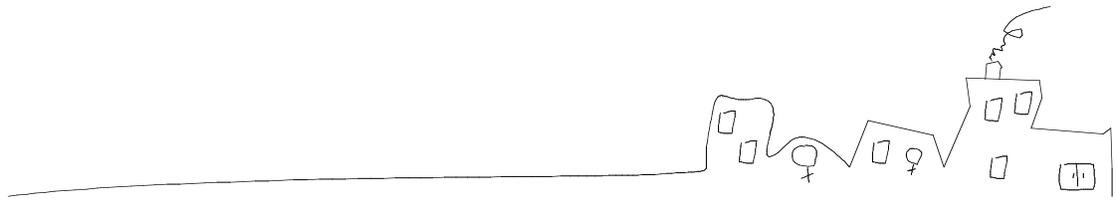
> LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES dépose aux élu·es et élu·es de la Ville de Montréal son avis sur les femmes et le logement. Ce document fait suite à une étude sur la réalité des femmes face au logement à Montréal réalisée au cours de l'année 2006. Il s'inspire des résultats de l'étude pour proposer des recommandations au conseil municipal afin que la Ville de Montréal poursuive ses engagements dans le domaine de l'habitation et renforce certaines actions pour que les Montréalaises et leur famille puissent améliorer leurs conditions de logement.

Cet avis se situe en continuité avec l'orientation prise par la Ville de Montréal qui a appuyé et souscrit aux objectifs du millénaire des Nations Unies. Deux objectifs sont particulièrement visés par notre avis, soit la réduction de la pauvreté et l'égalité entre les femmes et les hommes. Un logement abordable, de qualité et sécuritaire est non seulement un droit, mais une condition pour un développement harmonieux et une meilleure qualité de vie.

Faisant suite à la présentation du Conseil des Montréalaises et au sommaire de l'étude sur les femmes et le logement, l'avis recommande des mesures afin d'améliorer l'accès des femmes au logement. Même si les femmes utilisent largement les programmes existants, le Conseil considère nécessaire d'augmenter l'offre de logements sociaux et communautaires et de maximiser la stratégie Habiter Montréal. La lutte contre les discriminations que subissent les femmes est un enjeu qui s'applique aussi très fréquemment au domaine de l'habitation. Que l'on pense aux femmes issues de l'immigration ou des minorités visibles, qu'elles soient cheffes de famille monoparentale ou vivant avec un handicap, elles méritent d'avoir un accès équitable au logement et la Ville de Montréal a un pouvoir d'action à ce sujet. La qualité du logement fait partie des préoccupations des Montréalaises. Il ne suffit pas d'avoir un toit, il doit permettre un environnement salubre et sécuritaire. Des recommandations ont pour but de favoriser des constructions de qualité et de soutenir la rénovation et l'entretien des logements, tant sur le marché privé que dans le domaine du logement social et communautaire. Finalement, le Conseil des Montréalaises recommande que la Ville de Montréal consolide son soutien à des projets de développement communautaire et au logement social avec soutien communautaire.

Comme l'avis est largement inspiré de l'étude, des éléments de contenu en ont été tirés. Ils sont en italique dans le texte.

Bonne lecture!



1 > PRÉSENTATION

du CONSEIL des MONTRÉALAISES

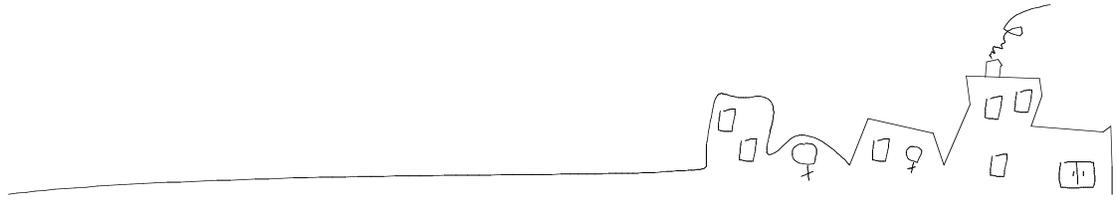
> À LA SUITE DU SOMMET DE MONTRÉAL EN 2002, le conseil municipal de Montréal a adopté une résolution créant le Conseil des Montréalaises lors de sa séance du 26 avril 2004 et a nommé les 15 premières membres le 27 septembre suivant.

Le Conseil des Montréalaises agit en tant qu'organisme consultatif auprès de l'administration municipale en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine. Parmi ses principales fonctions, il doit :

- a) conseiller et donner des avis au conseil municipal, au comité exécutif et aux conseils d'arrondissement, à la demande de ces derniers, sur tout dossier pouvant avoir un impact sur les conditions de vie des Montréalaises;
- b) fournir, de sa propre initiative ou à la demande du conseil municipal de Montréal, du comité exécutif ou d'un conseil d'arrondissement, des avis sur toute question relative à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine, et soumettre ses recommandations;
- c) contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique cadre d'égalité entre les femmes et les hommes à la Ville de Montréal;
- d) solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de toute personne ou tout groupe sur les questions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la condition féminine;
- e) effectuer ou faire effectuer des études et des recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil des Montréalaises a débuté ses premiers travaux au mois d'octobre 2004 et ses membres proviennent de différents secteurs d'activité de la vie montréalaise de façon à refléter la diversité culturelle et sociale de la ville de Montréal. Avec la création du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a marqué une étape importante dans ses actions à l'égard de sa population féminine et de la collectivité tout entière. Cela vient répondre à l'objectif de favoriser le développement d'une plus grande place pour les citoyennes dans une perspective de participation active à la vie publique montréalaise en tant que citoyennes, travailleuses ou élues.

Le Conseil des Montréalaises, à l'instar d'autres conseils existants, constitue un précieux outil démocratique et offre un espace d'expression distinct et dégagé des limitations et des contingences administratives. Il est à l'affût des idées, des courants de pensée, attentif aux tendances et à l'expression des citoyennes et des citoyens. Ses principaux axes d'intervention touchent à la présence des femmes en politique municipale et dans les diverses instances de la Ville, à la lutte à la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie de la population, aux conditions de travail des femmes à l'emploi de la Ville de Montréal et à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes dans divers domaines de juridiction municipale.



2 > POURQUOI

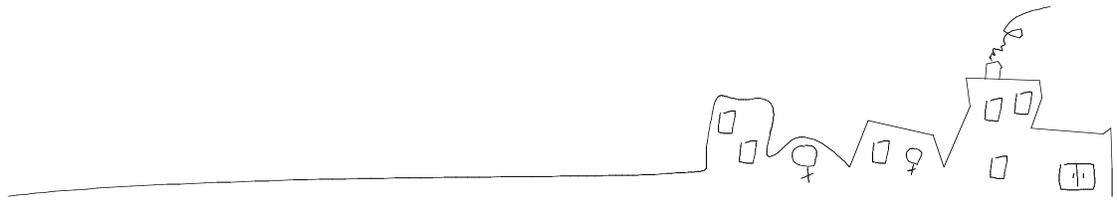
une étude et un avis sur le logement?

> LE CONSEIL DES MONTRÉALAISES SE PRÉOCCUPE DE MULTIPLES FACETTES du vaste dossier de la condition féminine. Son plan d'action comporte plusieurs axes qui touchent les femmes comme citoyennes, comme élues ou comme travailleuses.

Pendant les mois qui ont précédé la campagne électorale municipale, le Conseil des Montréalaises a rencontré plusieurs groupes de femmes montréalaises afin de déterminer quels étaient les principaux enjeux et les attentes qui touchaient de près les femmes. D'emblée, la question du logement est apparue comme une priorité au cœur de leurs préoccupations. Puisqu'un grand nombre de femmes vivent dans une situation de pauvreté, la nécessité de se loger présente souvent de grandes difficultés.

Comme le Conseil a le loisir de fournir des avis au conseil municipal de sa propre initiative, ses membres ont décidé de réaliser une étude pour dresser un portrait de la situation des femmes face au logement. Ce document permet d'avoir une vision plus juste de l'accès des femmes au logement ainsi que des divers programmes offerts à la population. L'étude démontre également comment les femmes en bénéficient et propose des pistes d'action pour améliorer les conditions de logement des Montréalaises.

Afin de maximiser les résultats du travail accompli, le Conseil des Montréalaises présente également un avis au conseil municipal accompagné de recommandations dans le but de répondre davantage aux besoins des Montréalaises en lien avec leur situation de logement, et ce, dans une perspective de lutte à la pauvreté.



3 > **RÉSUMÉ** de l'étude

Les femmes et le logement à Montréal : portrait de la situation

> CETTE ÉTUDE TRACE UN PORTRAIT GÉNÉRAL DE LA SITUATION DES FEMMES face au logement à Montréal. Sans être exhaustive, elle établit néanmoins des liens entre les conditions de logement et la pauvreté, identifie les interventions à privilégier de même que les principaux défis qui restent à surmonter pour améliorer la qualité de vie des Montréalaises et contrer les iniquités, source d'exclusion.

Le logement est reconnu comme un besoin essentiel. Toutefois, les faits démontrent qu'il est plus difficile pour les Montréalaises que pour les Montréalais de trouver un logement convenable et de le conserver. Il en va de même lorsqu'il s'agit d'accéder à la propriété. La principale explication est de nature économique : le revenu moyen des femmes est, encore aujourd'hui, inférieur à celui des hommes. Ainsi, la proportion de ménages dont le revenu se situe en deçà du seuil de pauvreté est plus élevée lorsque le principal soutien est une femme.

Au moment de l'attribution d'un logement, les personnes de condition socioéconomique défavorisée sont plus souvent écartées en raison d'une crainte injustifiée qu'elles n'aient pas la capacité de payer. Ainsi, les femmes bénéficiaires de l'aide sociale, cheffes de famille monoparentale et ayant plusieurs enfants sont souvent refusées par les propriétaires. Indirectement, l'exigence d'une enquête de crédit ou d'un endosseur et l'imposition d'un revenu minimum pour louer le logement sont aussi des facteurs d'exclusion. À cela, s'ajoute la discrimination dont sont souvent victimes les femmes et les familles des communautés ethnoculturelles et issues des minorités visibles.

Incapables de se dénicher un logement à cause de leur réalité financière ou personnelle, plusieurs ménages montréalais se retrouvent avec un besoin impérieux de logement. Cela signifie que leur habitation est de qualité ou de taille inadéquate, ou exige un loyer inabordable (dont le coût représente plus de 30 % du revenu avant impôt). Selon le résultat

des études relatées dans le présent document, les femmes qui vivent seules, les ménages dont le principal soutien est une femme, les familles monoparentales (très souvent dirigées par une femme) et les femmes qui vivent avec une incapacité au niveau moteur ou mental sont plus sujettes à se retrouver dans cet état de besoin.

Il ressort, de plus, que le fait d'avoir un besoin impérieux de logement affecte directement la qualité de vie des femmes et celle de leur entourage. Elles se voient dans l'obligation de sacrifier des éléments aussi essentiels que la nourriture, les vêtements, les frais médicaux, ou même la poursuite des études. Faute de revenus leur permettant de trouver mieux, ces femmes peuvent accepter de vivre dans des logis insalubres ou qui ne sont pas sécuritaires. Le fait d'être mal logées a des impacts néfastes sur la santé physique, mentale et sur le sentiment de sécurité des femmes locataires et de leur famille.

Afin d'encourager et d'aider les femmes à obtenir un logis ou une habitation convenable, divers programmes et projets ont été mis sur pied au cours des dernières années à Montréal. D'abord, le Programme d'aide à l'accession à la propriété est parvenu à rejoindre une très grande proportion de femmes qui sont devenues propriétaires occupantes. En second lieu, l'opération Solidarité 5000 logements a permis de réaliser plus de 5 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à faible revenu qui avaient de la difficulté à se loger sur le marché privé. Encore une fois, les femmes ont fortement répondu à l'appel et ont été, entre autres, largement majoritaires dans les habitations destinées aux familles, personnes seules ou âgées en légère perte d'autonomie. D'autres projets, réalisés, leur étaient exclusivement destinés. C'est le cas, par exemple, de la mise en place de logements de transition pour de jeunes mères qui effectuent un retour aux études et pour les femmes victimes de violence.

Bien que ces programmes aient permis de lutter contre la pauvreté et l'exclusion des femmes en matière de logement, plusieurs actions doivent être entreprises pour que la situation progresse davantage. Dans un premier temps, il devient impératif d'augmenter l'offre de logement social et communautaire. La hausse fulgurante du nombre de ménages en attente d'une habitation à loyer modique depuis 2001 démontre bien la pénurie de ce type de logis dans la métropole montréalaise. La très grande présence actuelle des femmes dans les logements sociaux et communautaires est le signe que la construction d'habitations de ce genre répond à des besoins réels.

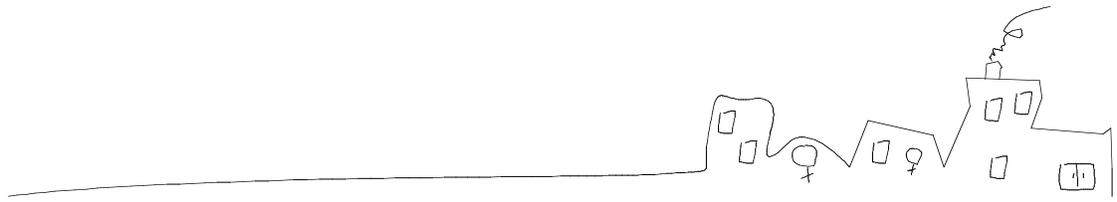
D'autre part, le développement de logement avec soutien communautaire est un second aspect sur lequel il faut miser. En effet, en offrant des services adaptés à des individus ayant des vulnérabilités sur le plan social ou des besoins particuliers (problème de santé mentale, toxicomanie, isolement, etc.), comme c'est présentement le cas dans plusieurs OBNL d'habitation, l'on aide ces personnes à développer leur autonomie pour qu'elles s'intègrent, par la suite, plus facilement à la société québécoise.



Ensuite, l'analyse des besoins de la population immigrante, en particulier ceux des femmes nouvellement arrivées au pays, est un aspect que l'on ne peut plus négliger. Plus de 70 % de la population féminine immigrée du Québec est installée sur l'île de Montréal.

Malheureusement, ces femmes font partie des segments les plus pauvres de la population montréalaise. La connaissance inadéquate de la langue française, l'ignorance des règles du marché du logement québécois, du niveau moyen de confort auquel elles peuvent s'attendre et des droits et responsabilités des propriétaires et des locataires les rendent davantage sujettes à la discrimination et à l'abus lorsqu'elles sont à la recherche d'un logement.

Finalement, la hausse des plaintes relatives à l'insalubrité des logis sur le marché privé depuis plusieurs années doit pousser les autorités à surveiller plus spécifiquement leur entretien pour ne pas aggraver la pénurie de logements abordables qui sévit déjà. Des simples rénovations aux mises aux normes de certains bâtiments, en passant par le renforcement des mesures de surveillance de la qualité, l'ampleur de la tâche est grande. Mais se loger dans des conditions décentes devrait aussi être le lot de tous et de toutes, peu importe le niveau du revenu.



4 > UN ENJEU MAJEUR : améliorer l'accès des femmes au logement

>> 4.1 QUELQUES DONNÉES

Il apparaît primordial que les Montréalaises, quels que soient leur statut social, leur origine, leur âge ou leur revenu, puissent vivre dans un logement de qualité, sécuritaire, salubre et à un prix accessible. Il s'agit d'un enjeu majeur et déterminant de l'ensemble de la qualité de vie des personnes.

Les conditions d'accès au logement et à la propriété se sont détériorées depuis 2001. De 2000 à 2005, le coût des loyers pour les logements de deux chambres à coucher a augmenté de 21,6 % à Montréal. L'augmentation significative du coût des loyers a eu l'effet le plus marqué sur les logements les plus abordables.

La pénurie de logements à prix abordable se traduit par des taux d'inoccupation largement au-dessous du seuil d'équilibre fixé à 3 %.

Sur l'île de Montréal, près de la moitié (46,7 %) des ménages locataires dont le principal soutien est une femme vit sous le seuil de faible revenu (2001).

Les familles monoparentales et les femmes vivant seules sont parmi les ménages les plus susceptibles d'avoir un besoin impérieux de logement (Société canadienne d'hypothèques et de logement et Statistique Canada, 2005, p. 6 et 92).

Sur l'île de Montréal, une famille sur cinq est monoparentale (données du recensement de 2001). Près de 40 % des ménages locataires montréalais monoparentaux doivent consacrer plus de 30 % de leur revenu au logement. Et, comme on le sait, la très grande majorité de ces familles (84 %) sont dirigées par des femmes (CRÉ de Montréal, 2004, p. 7-8).

Plusieurs solutions, auxquelles participe la Ville de Montréal, sont mises de l'avant. Le portrait de la situation démontre que les femmes y ont accès et en bénéficient. Cependant, il ressort également que les programmes offerts ne répondent pas à la globalité des besoins exprimés par les femmes et l'ensemble de la population. Il manque toujours des logements réellement abordables sur le marché privé pour les ménages à revenu faible ou modeste. Et la longue liste des personnes en attente d'un HLM montre bien que l'offre de logements sociaux n'est pas suffisante.

Or, nous affirmons que le logement est un droit. Il faut trouver des solutions permanentes et diversifiées pour permettre l'accès à des logements de qualité, prioritairement à des logements sociaux et communautaires pour les femmes et les familles à revenu faible et modeste (coopératives, OBNL d'habitation, HLM).

› › 4.2 UNE PRIORITÉ : AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

Les logements sociaux et communautaires présentent de nombreux avantages en termes d'amélioration des conditions de vie des femmes à faible revenu.

La réduction de la part de leur revenu consacré au logement leur permet de mieux répondre aux autres besoins essentiels (alimentation, habillement, santé, éducation). Le fait de pouvoir bénéficier d'une stabilité résidentielle et d'un cadre de vie sain et sécuritaire favorise leur épanouissement sur le plan personnel et contribue à leur enracinement dans une communauté, ce qui constitue souvent une condition préalable à leur insertion sociale (Ville de Montréal, 2005b, p. 4).

La nécessité d'augmenter le nombre de logements sociaux et d'accélérer leur réalisation dans le contexte de la pénurie de logements abordables semble reconnue par les intervenantes et intervenants tant communautaires que gouvernementaux.

Dans son récent portrait de la situation du logement, la Communauté métropolitaine de Montréal conclut à la faiblesse de l'offre de logement social et communautaire dans la région de Montréal. « La région métropolitaine de Montréal se classe au 19^e rang sur 23 agglomérations nord-américaines, avec seulement 37 logements sociaux et subventionnés pour 1 000 ménages. La région de New York arrive largement en tête avec 148 logements pour 1 000 ménages. Pour sa part, la RMR de Toronto compte 73 logements sociaux pour 1 000 ménages. » (CMM, 2005, p. 37).

Quant aux HLM, aucune construction ne s'est faite depuis 1994, moment où le gouvernement fédéral s'est désengagé du programme. La liste d'attente de l'Office municipal d'habitation de Montréal comportait plus de 22 000 ménages en 2005.



En 2001, près des deux tiers des personnes inscrites sur les listes d'attente des HLM « famille » étaient nées à l'extérieur du Canada. Pour les logements de trois chambres à coucher et plus, les personnes en attente de ce type de logement étaient 9 fois sur 10 immigrantes (Bernèche, 2003, p. 7). Cette dernière donnée témoigne du manque de grands logements abordables pour les familles sur le marché privé.

Que ce soit pour répondre aux besoins des familles avec plusieurs enfants ou encore pour tenir compte de la cohabitation intergénérationnelle, le marché immobilier privé ou public devra s'ajuster et offrir des types de logement adaptés à ces réalités.

De plus, la réalité du marché immobilier montréalais comporte des contraintes qui affectent les coûts de construction : coût élevé des terrains, pénurie de main-d'œuvre et de matériaux, exigences de réhabilitation des sols.

Or, selon une étude menée par la CMM, « les montants de réalisation maximaux admissibles ne reflètent pas la réalité actuelle du marché immobilier, ils sont insuffisants. Ils constituent un frein à la réalisation de nouvelles unités dans le cadre des programmes AccèsLogis et Logement abordable (volet social et communautaire) » (CMM, 2005, p. 50).

- R1* Afin de répondre aux besoins de la population à revenu faible et modeste, dont de nombreuses femmes, que la Ville de Montréal s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour augmenter l'offre de logements sociaux et communautaires.

- R2* Le Conseil des Montréalaises appuie la recommandation de la Ville de Montréal au gouvernement du Québec d'assurer un programme de financement substantiel et récurrent et de confirmer la poursuite au-delà de 2007-2008 du Programme AccèsLogis, qui permet de développer, par la construction ou l'achat-rénovation d'immeubles, des logements pour les citoyennes et citoyens à revenu faible ou modeste.

- R3* Que la Ville de Montréal garde le cap sur sa cible de développement de logements sociaux et communautaires pour 2006-2009 en développant des projets rejoignant particulièrement les femmes âgées, les grandes familles, les personnes autonomes à mobilité réduite. Qu'elle signifie son intention de poursuivre le développement de nouvelles unités de logement au-delà de 2009.

- R4* Que la Ville de Montréal fasse des pressions sur les gouvernements du Québec et du Canada pour obtenir du financement afin de développer

de nouveaux projets d'habitation à loyer modique (coût du loyer à un maximum de 25 % du revenu).

R5 Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès de la Société d'habitation du Québec afin de majorer les grilles de coûts de réalisation maximaux admissibles afin de tenir compte des facteurs urbains spécifiques influençant les coûts des travaux.

R6 Que la Ville de Montréal s'engage dans une réflexion afin de trouver des sources de financement complémentaires aux programmes existants pour le développement de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables.

› › 4.3 HABITER MONTRÉAL : UNE STRATÉGIE À MAXIMISER

Le conseil municipal de la Ville de Montréal a adopté son plan d'urbanisme en 2004. Il reconnaît la nécessité d'augmenter l'offre de logements sociaux et communautaires. En 2005, le comité exécutif de la Ville de Montréal, à la suite d'un processus de consultation, a également adopté une stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels. Il s'engage à en faire le bilan d'ici août 2007 en concertation avec les divers acteurs impliqués dans le complexe dossier du logement, et à réajuster le tir au besoin.

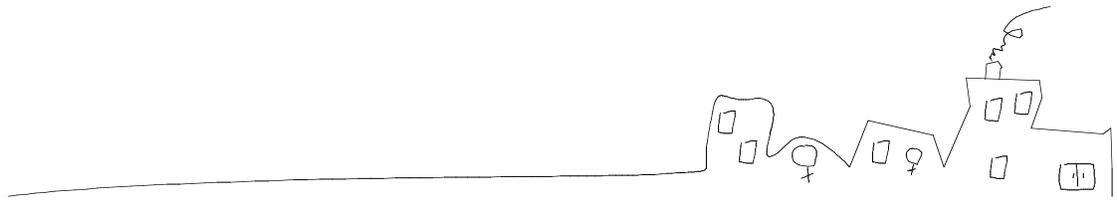
Le Conseil des Montréalaises salue cette initiative et trouve intéressant l'ensemble des mesures préconisées dans cette stratégie qui mise sur la mixité sociale pour plusieurs raisons : approche de développement durable, rapprocher les lieux de résidence et les lieux d'emploi, éviter la ségrégation sociale par le développement d'une vitalité économique et l'accès à des services de meilleure qualité et permettre le maintien des gens dans leur milieu de vie. Les programmes de subvention que la Ville de Montréal administre favorisent l'accès des femmes et de leur famille à des logements de qualité en soutenant différents types d'intervention. Par exemple, la création de nouveaux logements sociaux et abordables et l'aide financière facilitant l'accession à la propriété sont des initiatives à bonifier.

R7 Que la Ville de Montréal respecte l'engagement de réaliser le bilan de l'application de la stratégie d'inclusion de logements abordables prévu au plus tard en août 2007 en concertation avec les acteurs concernés.

R8 Que la Ville de Montréal réitère ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour amender la loi québécoise en habitation afin de garantir l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels.



- R9* Que la Ville de Montréal s'engage à poursuivre l'application de sa stratégie d'inclusion même si les gouvernements supérieurs cessent de financer les programmes actuels comme AccèsLogis et Programme Rénovation Québec qui permettent le développement de projets sociaux et abordables.
- R10* Que la Ville de Montréal incite les arrondissements à appliquer la stratégie d'inclusion dans la réalisation de projets sur leur territoire.



5 > UN ENJEU TRANSVERSAL : lutter contre les discriminations

› *LES PERSONNES IMMIGRANTES OU DES MINORITÉS VISIBLES sont susceptibles de vivre des situations de discrimination raciale dans le domaine du logement. « Le choix limité de logements affecte négativement la trajectoire d'intégration résidentielle des ménages, notamment ceux composés de membres de minorités visibles et de nouveaux arrivants aux prises avec des difficultés d'intégration économique. La problématique est particulièrement aiguë pour les familles avec enfants, nombreuses dans les communautés d'immigration récente. [...] L'ignorance des règles du marché et des droits et responsabilités des propriétaires et locataires peut également rendre les nouveaux arrivants plus vulnérables à la discrimination et à l'abus, une situation qui menace plus particulièrement les femmes. » (Ville de Montréal, 2006b, p. 11)*

Les femmes qui vivent avec une incapacité courent aussi un risque accru d'avoir un besoin impérieux de logement. Elles vivent le plus souvent très pauvrement. En 1996, selon Statistique Canada, le revenu total moyen des femmes avec incapacité vivant sur le territoire de l'île de Montréal était de 13 906 \$; pour les hommes avec incapacité, il était de 18 237 \$.

Il est donc important que les projets de développement de logements sociaux et communautaires tiennent compte des besoins des personnes à mobilité réduite pour qu'elles aient accès à des logements qui leur soient accessibles universellement et financièrement.

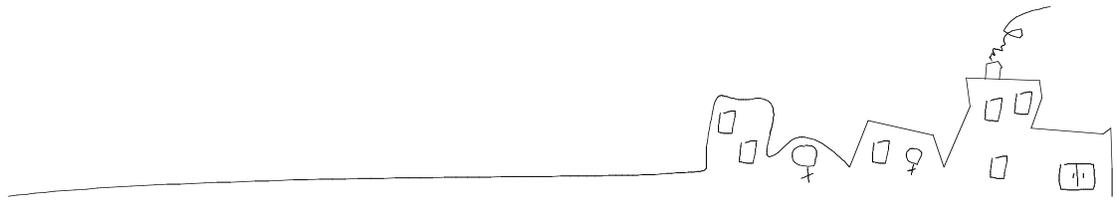
R11 Que la Ville de Montréal, en concertation avec les groupes concernés, soutienne de nouveau des projets favorisant l'information des personnes nouvellement immigrantes sur leurs droits en matière de logement.

R12 Que la Ville de Montréal mette sur pied une campagne de sensibilisation contre la discrimination adressée spécifiquement aux

propriétaires (dépliant adressé aux propriétaires de logements avec des exemples de discrimination comme celle faite aux femmes monoparentales des groupes racisés).

R13 Que la Ville de Montréal poursuive la mise en application du programme québécois d'adaptation de domicile pour personnes handicapées.

R14 Que la Ville de Montréal soutienne le développement des unités de logement accessibles pour les personnes à mobilité réduite et incite les promoteurs de projets immobiliers à faire de même.



6 > AMÉLIORER les conditions de logement

>> 6.1 DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

> QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

Dans un contexte de lutte à la pauvreté, l'objectif de construire des logements sociaux et communautaires abordables est une des priorités du Conseil des Montréalaises. Cependant, la qualité de la construction est un critère important pour assurer la pérennité du parc de logements. La qualité de construction a aussi des impacts sur la qualité de vie des résidents et résidentes. Par exemple, l'insonorisation est un élément important du bon voisinage.

R15 Que la Ville de Montréal s'assure que les projets de construction de logements sociaux et communautaires respectent des critères de qualité afin d'assurer aux personnes locataires des logements de qualité, sécuritaires et durables.

> SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET À L'ENTRETIEN

L'Office municipal d'habitation de Montréal gère, à lui seul, 78 % des unités de logement HLM sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal. Ce parc immobilier d'environ 20 000 unités représente un patrimoine collectif important et il « (...) fait face à des besoins grandissants en matière d'entretien, de rénovation et d'adaptation du cadre bâti » (CMM, 2005, p. 41).

Le maintien de la qualité physique des immeubles à logement gérés par les coopératives d'habitation et les organismes à but non lucratif représente aussi un défi pour l'avenir. Par exemple, selon la Confédération québécoise des coopératives d'habitation, un logement

coopératif sur deux a besoin de rénovation, soit 6 000 unités pour la région métropolitaine (CMM, 2005, p. 52). Cela représente environ 3 000 unités pour la Ville de Montréal.

R16 Le Conseil des Montréalaises appuie la demande récurrente de la Ville de Montréal au gouvernement du Québec de maintenir à un niveau suffisant les investissements dans le RAM (programme de rénovation, adaptation et modernisation des logements HLM) de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

>> 6.2 SUR LE MARCHÉ PRIVÉ

> SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET À L'ENTRETIEN

À Montréal, les locataires sont en majorité. En effet, sur les 719 400 unités résidentielles disponibles, 68 % sont occupées par des locataires (soit 448 400 ménages). Pour assurer la qualité physique du parc de logements locatifs, il est important que des mesures soient adoptées pour inciter les propriétaires à entretenir et à rénover leurs maisons.

R17 Le Conseil des Montréalaises appuie la demande de la Ville de Montréal aux gouvernements québécois et canadien de confirmer le renouvellement, au-delà de 2007, des programmes d'aide à la remise en état des logements afin de permettre le financement de la remise en état des logements et d'interventions sur les bâtiments insalubres.

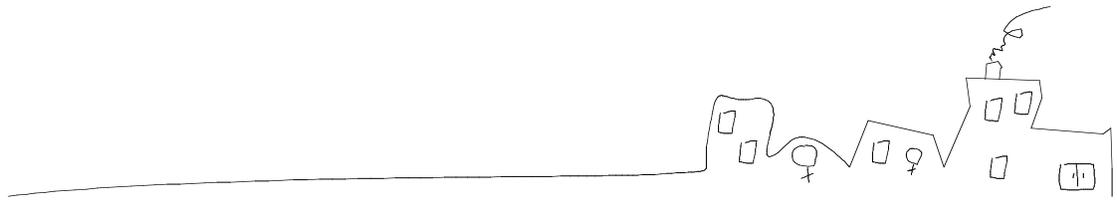
> APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ ET L'ENTRETIEN DES LOGEMENTS

Habiter dans un logement respectant les règles de salubrité est une dimension fondamentale pour l'ensemble de la population montréalaise. Un environnement sain est une condition de base pour se sentir bien chez soi. Le Conseil des Montréalaises a assisté à l'assemblée publique de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif du 26 octobre 2006, qui présentait le bilan de la réglementation sur la salubrité des logements.

Cette commission présente des propositions de modifications au règlement adopté en 2003. Selon les témoignages des divers intervenants et intervenantes, un des principaux problèmes consiste en la difficulté d'appliquer le règlement dans le cas de propriétaires délinquants qui commettent de multiples infractions et ne subissent pas de sanctions véritables (exemples cités des dossiers des places l'Acadie et Henri-Bourassa dans le *Bilan de l'application 2003-2006*).



R18 Que la Ville de Montréal renforce significativement le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (RVM 03-096) afin d'assurer une intervention rapide et l'application de sanctions sévères dans le cas de propriétaires délinquants dont les manquements au règlement ont une incidence importante sur la qualité de vie des locataires (insalubrité, absence de chauffage, intimidation, etc.).



7 > **AMÉLIORER** l'environnement social des logements sociaux et communautaires

>> 7.1 SOUTIEN COMMUNAUTAIRE DANS LES OBNL D'HABITATION

Ce que les expériences communautaires en logement social et communautaire démontrent, c'est que pour reprendre du pouvoir sur leur vie, certaines personnes aux prises avec des problèmes particuliers (problème de santé mentale, toxicomanie, isolement) doivent être soutenues directement dans leur milieu de vie. Le seul fait d'avoir un toit sur la tête n'est pas toujours suffisant pour entreprendre une démarche d'insertion sociale.

En plus de favoriser la stabilité résidentielle et l'amélioration de la qualité de vie, le logement avec soutien communautaire contribue au développement de liens sociaux et à l'amélioration de l'estime de soi.

La Ville de Montréal, consciente de la nécessité du soutien communautaire, appuie déjà les initiatives et les projets du milieu de l'itinérance.

Actuellement, un grand nombre d'acteurs sociaux, dont le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et la Fédération des OSBL d'habitation de Montréal (FOHM), revendiquent auprès du gouvernement du Québec la mise en place d'une enveloppe de financement dédiée et récurrente, indexée annuellement, qui permette la consolidation et le développement de nouveaux projets de logements sociaux avec soutien communautaire à Montréal et dans d'autres régions du Québec où les besoins sont importants. Ils affirment que cette enveloppe dédiée doit être gérée régionalement. À Montréal, cette enveloppe serait alors gérée par l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal.

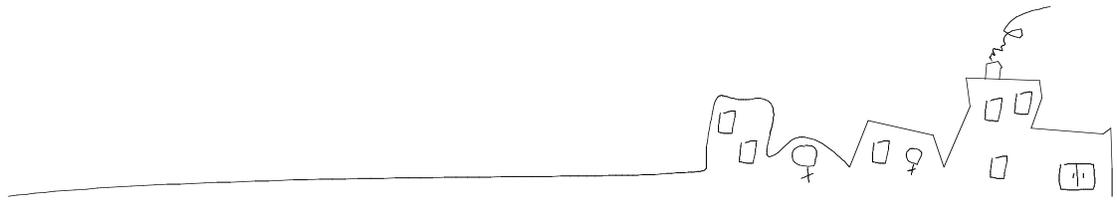
R19 Que la Ville de Montréal poursuive et intensifie ses efforts auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et des autres

instances concernées pour obtenir un programme de financement substantiel et récurrent qui permette la consolidation des projets de soutien communautaire existants et le développement de nouveaux projets de logements sociaux avec soutien communautaire.

› › 7.2 DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LES HLM

De nombreux projets liés au logement dans des HLM peuvent améliorer de manière significative les conditions de vie des femmes. Par exemple, le projet pilote Habiter la mixité, élaboré par l'Office municipal d'habitation de Montréal, est en cours depuis 2001 et vise à soutenir les personnes immigrantes vivant dans un HLM dans leur processus d'intégration. Fait à noter, ce projet rejoint principalement des femmes (90 %). L'approche personnalisée de l'animation favorise la participation des femmes aux activités. Parmi les retombées du projet, on note l'apprentissage du français, le fait de briser son isolement, une plus grande connaissance des services municipaux, un rapprochement entre des personnes de diverses origines et une meilleure insertion des participantes dans la communauté.

R20 Que la Ville de Montréal augmente le financement octroyé pour le développement communautaire dans les HLM afin de permettre la consolidation des projets existants et la création de nouveaux projets répondant à des besoins spécifiques.



8 > UN OUTIL PERTINENT :

la Charte montréalaise des droits et responsabilités

> LA VILLE DE MONTRÉAL A ADOPTÉ la Charte montréalaise des droits et responsabilités en juin 2005. Cette dernière est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006. Il est stipulé à l'article 42 que la Ville de Montréal procédera, dans le cadre d'une consultation publique, à une évaluation de plusieurs éléments dans les quatre années suivant l'entrée en vigueur de la Charte.

R21 Que la Ville de Montréal rende publiques les mesures concrètes qu'elle soutient déjà et celles qu'elle développera afin de permettre la réalisation de l'article 18 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités de la Ville de Montréal ayant trait au logement.

> CONCLUSION

> L'ÉTAT DE SITUATION ET L'AVIS DÉPOSÉS aux membres du conseil municipal de la Ville de Montréal permettent de mieux comprendre la réalité des femmes et du logement à Montréal. Le Conseil des Montréalaises désire attirer l'attention de la Ville sur le fait que des données différenciées selon le genre sont nécessaires pour pouvoir faire une analyse plus juste et plus fine des réalités vécues par les femmes et les hommes, quel que soit le champ d'intervention. Cet outil de gestion doit s'implanter dans les services et les arrondissements pour permettre une meilleure réponse aux besoins de l'ensemble de la population.

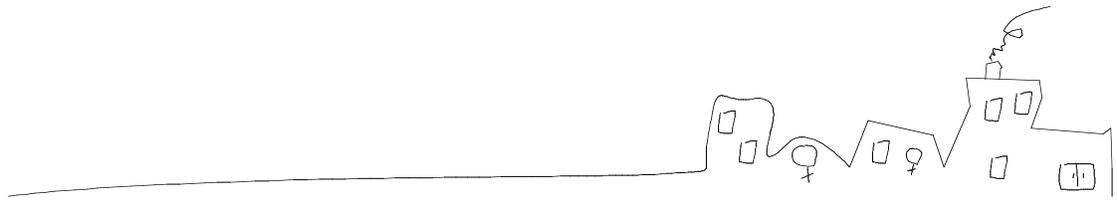
Les membres du Conseil sont fortement préoccupées par la pauvreté des Montréalaises et ses impacts. Pour faire face à la hausse fulgurante du coût des loyers, de nombreuses femmes doivent quitter leur quartier à la recherche d'un logement plus adapté à leur budget. Les membres espèrent donc que les recommandations de l'avis seront étudiées avec soin afin de permettre une offre variée de logements sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal qui permettrait aux femmes de demeurer dans leur milieu de vie. Les arrondissements doivent permettre de conserver une mixité sociale qui contribue à la vitalité sociale et économique des quartiers.

Du même souffle, la hausse du rôle d'évaluation est inquiétante car elle aura un impact important sur les conditions de vie des femmes. Comme propriétaires occupantes ou comme locataires, les femmes subiront des augmentations majeures (compte de taxes foncières ou coût du loyer). Pour les femmes et les familles à revenu faible ou modeste, cela aura des répercussions dramatiques qui influenceront l'ensemble de leurs conditions de vie.

Réfléchir collectivement à la question de l'accès des femmes au logement met en lumière de nouvelles préoccupations et ouvre des pistes de travail pour l'avenir. Entre autres, la problématique de plus en plus fréquente de la cohabitation intergénérationnelle interpelle les membres du Conseil. Quelles innovations la Ville de Montréal mettra-t-elle de l'avant pour rejoindre ces familles?

Permettre aux Montréalaises et à leur famille d'avoir accès à un logement de qualité, sécuritaire et abordable est une piste d'action majeure dans la lutte à la pauvreté. La Ville de Montréal met de l'avant un ensemble d'objectifs et de programmes qui bénéficient aux femmes et à leur famille. Cependant, elle se doit de poursuivre et d'intensifier ses efforts pour répondre à l'ensemble des besoins en matière de logement de la population montréalaise, et particulièrement ceux des femmes, plus nombreuses à vivre des situations de pauvreté.

ANNEXES



> ANNEXE 1

Liste des membres du Conseil des Montréalaises

PRÉSIDENTE

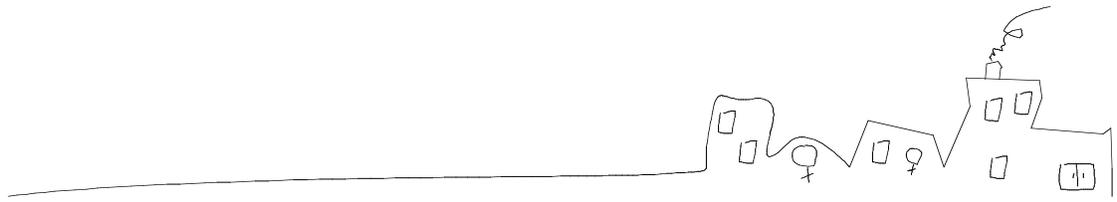
- > Nicole Boily

VICE-PRÉSIDENTES

- > Silvia Martinez
- > Charlotte Thibault

CONSEILLÈRES

- > Claire Brassard
- > Danielle Casara
- > Véronique De Sève
- > Olga Eizner-Favreau
- > Darine El-Masri
- > Emmanuelle Hébert
- > Marie-Iris Légaré
- > Myrlande Pierre
- > Rosa Pires
- > Allison Turner
- > Mair Verthuy
- > Hamsa Yokenderan



> **ANNEXE 2** : LES PROGRAMMES

AccèsLogis et Logement abordable Québec

> ACCÈSLOGIS

Programme de création de logements financés conjointement par la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal, via la Communauté métropolitaine de Montréal. Les clientèles visées se répartissent selon les trois volets suivants :

VOLET 1 : Logements réguliers permanents destinés à des familles, personnes seules, personnes âgées autonomes, personnes handicapées autonomes, etc.

VOLET 2 : Logements permanents avec services pour personnes âgées en légère perte d'autonomie. La perte d'autonomie est définie comme l'incapacité ou la difficulté à accomplir certaines activités de la vie quotidienne, dont l'entretien ménager, la préparation des repas, la lessive ainsi que la difficulté à vivre dans un logement ou un bâtiment non adapté.

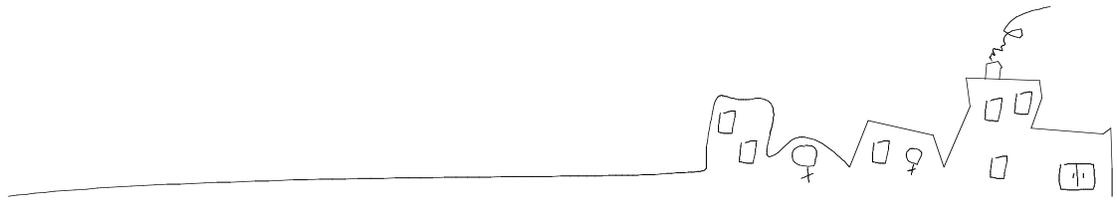
VOLET 3 : Logements temporaires ou permanents avec services pour des clientèles ayant des besoins particuliers de logement nécessitant des installations spéciales et des services d'assistance personnalisés sur place. Ce type de logements s'adresse aux personnes effectuant une démarche de réinsertion sociale et d'autonomie en logement. Il peut s'agir aussi de projets de type refuge pour sans-abri, toxicomanes et autres personnes en difficulté (Ville de Montréal, 2005c).

› LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC – VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Programme visant la réalisation de logements neufs destinés à des ménages à revenu faible ou modeste. Ce programme est financé par la Société d'habitation du Québec, la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Ville de Montréal – via la Communauté métropolitaine de Montréal. Les logements réalisés seront destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ou à des aînés en légère perte d'autonomie – voir volets 1 et 2 du programme AccèsLogis (Ville de Montréal, 2005c).

›› SEUIL D'ADMISSIBILITÉ AUX PROGRAMMES ACCÈSLOGIS ET LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC – VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE (VILLE DE MONTRÉAL, 2005B)

PERSONNE SEULE	››	22 000 \$
<hr/>		
1 ADULTE, 1 ENFANT OU PLUS	››	25 000 \$
<hr/>		
2 ADULTES (NON COUPLE) OU 3 ADULTES (DONT 1 COUPLE)	››	25 000 \$
<hr/>		
2 ADULTES (COUPLE)	››	22 000 \$
<hr/>		
2 ADULTES, 1 ENFANT	››	25 000 \$
<hr/>		
2 ADULTES, 2 OU 3 ENFANTS	››	29 500 \$
<hr/>		
6 PERSONNES ET PLUS	››	39 000 \$
<hr/>		



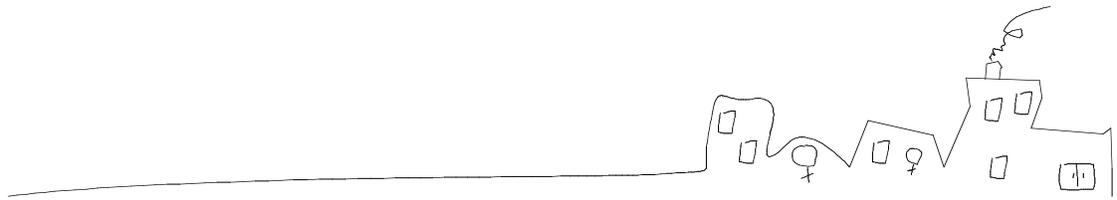
> ANNEXE 3

Charte montréalaise des droits et responsabilités

> ARTICLE 18 ENGAGEMENTS CONCERNANT LE LOGEMENT

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leurs droits économiques et sociaux, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) prendre des mesures adéquates afin que les logements soient conformes aux normes de salubrité lorsque la santé et la sécurité sont mises en cause et offrir des mesures de relogement lorsque l'évacuation ou la fermeture d'un bâtiment ou d'un logement est rendue nécessaire;
- b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire;
- c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste;
- d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable;
- e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale.



> **APPENDICE :** Sommaire des recommandations

>> UNE PRIORITÉ : AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

- R1* Afin de répondre aux besoins de la population à revenu faible et modeste, dont de nombreuses femmes, que la Ville de Montréal s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour augmenter l'offre de logements sociaux et communautaires.
- R2* Le Conseil des Montréalaises appuie la recommandation de la Ville de Montréal au gouvernement du Québec d'assurer un programme de financement substantiel et récurrent et de confirmer la poursuite au-delà de 2007-2008 du Programme AccèsLogis, qui permet de développer, par la construction ou l'achat-rénovation d'immeubles, des logements pour les citoyennes et citoyens à revenu faible ou modeste.
- R3* Que la Ville de Montréal garde le cap sur sa cible de développement de logements sociaux et communautaires pour 2006-2009 en développant des projets rejoignant particulièrement les femmes âgées, les grandes familles, les personnes autonomes à mobilité réduite. Qu'elle signifie son intention de poursuivre le développement de nouvelles unités de logement au-delà de 2009.
- R4* Que la Ville de Montréal fasse des pressions sur les gouvernements du Québec et du Canada pour obtenir du financement afin de développer de nouveaux projets d'habitation à loyer modique (coût du loyer à un maximum de 25 % du revenu).

- R5* Que la Ville de Montréal fasse des représentations auprès de la Société d'habitation du Québec afin de majorer les grilles de coûts de réalisation maximaux admissibles afin de tenir compte des facteurs spécifiques urbains influençant les coûts des travaux.
- R6* Que la Ville de Montréal s'engage dans une réflexion afin de trouver des sources de financement complémentaires aux programmes existants pour le développement de logements sociaux et communautaires et de logements privés abordables.

» » HABITER MONTRÉAL : UNE STRATÉGIE À MAXIMISER

- R7* Que la Ville de Montréal respecte l'engagement de réaliser le bilan de l'application de la stratégie d'inclusion de logements abordables prévu au plus tard en août 2007 en concertation avec les acteurs concernés.
- R8* Que la Ville de Montréal réitère ses démarches auprès du gouvernement du Québec pour amender la loi québécoise en habitation afin de garantir l'inclusion de logements sociaux et abordables dans les nouveaux projets résidentiels.
- R9* Que la Ville de Montréal s'engage à poursuivre l'application de sa stratégie d'inclusion même si les gouvernements supérieurs cessent de financer les programmes actuels comme AccèsLogis et Programme Rénovation Québec, qui permettent le développement de projets sociaux et abordables.
- R10* Que la Ville de Montréal incite les arrondissements à appliquer la stratégie d'inclusion dans la réalisation de projets sur leur territoire.

» » UN ENJEU TRANSVERSAL : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

- R11* Que la Ville de Montréal, en concertation avec les groupes concernés, soutienne de nouveau des projets favorisant l'information des personnes nouvellement immigrantes sur leurs droits en matière de logement.



R12 Que la Ville de Montréal mette sur pied une campagne de sensibilisation contre la discrimination adressée spécifiquement aux propriétaires (dépliant adressé aux propriétaires de logements avec des exemples de discrimination comme celle faite aux femmes monoparentales des groupes racisés).

R13 Que la Ville de Montréal poursuive la mise en application du programme québécois d'adaptation de domicile pour personnes handicapées.

R14 Que la Ville de Montréal soutienne le développement des unités de logement accessibles pour les personnes à mobilité réduite et incite les promoteurs de projets immobiliers à faire de même.

› › AMÉLIORER LES CONDITIONS DE LOGEMENT DANS LES LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

› QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION

R15 Que la Ville de Montréal s'assure que les projets de construction de logements sociaux et communautaires respectent des critères de qualité afin d'assurer aux personnes locataires des logements de qualité, sécuritaires et durables.

› SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET À L'ENTRETIEN

R16 Le Conseil des Montréalaises appuie la demande récurrente de la Ville de Montréal au gouvernement du Québec de maintenir à un niveau suffisant les investissements dans le RAM (programme de rénovation, adaptation et modernisation des logements HLM) de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

› › AMÉLIORER LES CONDITIONS DE LOGEMENT SUR LE MARCHÉ PRIVÉ

› SOUTIEN À LA RÉNOVATION ET À L'ENTRETIEN

R17 Le Conseil des Montréalaises appuie la demande de la Ville de Montréal aux gouvernements québécois et canadien de confirmer le

renouvellement, au-delà de 2007, des programmes d'aide à la remise en état des logements afin de permettre le financement de la remise en état des logements et d'interventions sur les bâtiments insalubres.

› APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA SALUBRITÉ
ET L'ENTRETIEN DES LOGEMENTS

R18 Que la Ville de Montréal renforce significativement le Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (RVM 03-096) afin d'assurer une intervention rapide et l'application de sanctions sévères dans le cas de propriétaires délinquants dont les manquements au règlement ont une incidence importante sur la qualité de vie des locataires (insalubrité, absence de chauffage, intimidation, etc.).

› › AMÉLIORER L'ENVIRONNEMENT SOCIAL DES LOGEMENTS SOCIAUX ET COMMUNAUTAIRES

› SOUTIEN COMMUNAUTAIRE DANS LES OBNL D'HABITATION

R19 Que la Ville de Montréal poursuive et intensifie ses efforts auprès de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal et des autres instances concernées pour obtenir un programme de financement substantiel et récurrent qui permette la consolidation des projets de soutien communautaire existants et le développement de nouveaux projets de logements sociaux avec soutien communautaire.

› DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DANS LES HLM

R20 Que la Ville de Montréal augmente le financement octroyé pour le développement communautaire dans les HLM afin de permettre la consolidation des projets existants et la création de nouveaux projets répondant à des besoins spécifiques.

› › UN OUTIL PERTINENT : LA CHARTE MONTRÉLAISE DES DROITS ET RESPONSABILITÉS

R21 Que la Ville de Montréal rende publiques les mesures concrètes qu'elle soutient déjà et celles qu'elle développera afin de permettre la réalisation de l'article 18 de la Charte montréalaise des droits et responsabilités de la Ville de Montréal ayant trait au logement.

> BIBLIOGRAPHIE

- > BERNÈCHE, Francine, et coll. (2003). *L'accueil et l'accompagnement des immigrants récemment installés en HLM dans des quartiers montréalais : rapport de recherche*. Immigration et métropoles, Montréal, décembre, 79 p.
- > CENTRE FOR EQUALITY RIGHTS IN ACCOMMODATION / CENTRE POUR LES DROITS À L'ÉGALITÉ AU LOGEMENT (2002). *Les femmes et le logement au Canada : entraves à l'égalité*, mars, 78 p.
- > COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (2005). *L'accès à un logement de qualité pour chaque ménage de la communauté métropolitaine de Montréal : orientations de la CMM en matière de logement social et abordable*, décembre, 100 p.
- > CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE MONTRÉAL (2004). *Des différences, des similitudes. Un portrait socioéconomique des femmes et des hommes de l'île de Montréal en 2001*, novembre, p. 3-11.
- > CONSEIL DES MONTRÉALAISES (2006). *Les femmes et le logement à Montréal : portrait de la situation*, novembre, 55 p.
- > INRS-URBANISATION, CULTURE ET SOCIÉTÉ (2005a). *L'accueil et l'accompagnement des immigrants récemment installés en HLM dans des quartiers montréalais : l'expérience du projet Habiter la mixité*, étude réalisée par Francine Bernèche avec la collaboration de Clotilde Legrand et Laure Vidal, septembre, 82 p.
- > SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT ET STATISTIQUE CANADA (2005). *Évolution des conditions de logement dans les régions métropolitaines de recensement au Canada, 1991-2001*, étude réalisée par John England, Roger Lewis, Steven Ehrlich et Janet Che, 94 p.
- > VILLE DE MONTRÉAL (2006a). *Règlement sur la salubrité et l'entretien des logements (RVM 03-096), Bilan de l'application 2003-2006*, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, octobre, 25 p.
- > VILLE DE MONTRÉAL (2006b). *Mémoire de la Ville de Montréal sur le projet de politique gouvernementale de lutte contre le racisme et la discrimination*, septembre, 33 p.
- > VILLE DE MONTRÉAL (2005a). *Charte montréalaise des droits et responsabilités*, Direction des communications et des relations avec les citoyens, décembre, 11 p.
- > VILLE DE MONTRÉAL (2005b). *Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels*, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, août, 33 p.
- > VILLE DE MONTRÉAL (2005c). *Les logements sociaux et communautaires à Montréal, en date du 31 décembre 2004. Répartition par quartiers de référence en matière d'habitation et par arrondissements*, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction de l'habitation, avril, 8 p.

